

---

Arrêté Municipal du 19 décembre 2025

Projet de déclassement anticipé et d'aliénation d'une portion du domaine public à l'angle des rues du Ménéguen et Aristide Briand.



Commune de Quéven

**Enquête Publique**  
**Du lundi 5 janvier 2026 au vendredi 19 janvier 2026**

---

*2<sup>ème</sup> partie Conclusion et Avis du commissaire enquêteur*  
*Mardi 10 février 2026*

Arrêté municipal n° 202505

# I – RAPPORT (Rappel)

## SOMMAIRE

### 1. RAPPEL DU PROJET

1.1 INTRODUCTION	p 3
1.2 DESCRIPTION DU SITE	p 3
1.3 DESCRIPTION DE LA SURFACE ET DE SON ÉVOLUTION	p 3, 4
1.4 DESCRIPTION DU PROJET	p 4, 5
1.5 ÉTAT DE LA FAUNE ET DE LA FLORE	p 5

### 2. DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

2.1 Particularité	p 6
2.2 Durée de l'enquête	p 6
2.3 Désignation du commissaire enquêteur	p 6
2.4 Permanences	p 6
2.5 Information du public	p 6
2.6 Visites du site	p 7

### 3. COMPOSITION ET APPRÉCIATIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUR LE DOSSIER

3.1 Composition du dossier	p 8
3.2 Appréciations du dossier	p 8

ANNEXE 1 Procès-verbal de synthèse du jeudi 27 janvier 2026

ANNEXE 2 Mémoire en réponse du vendredi 6 février 2026

.

## II – CONCLUSIONS ET AVIS

### SOMMAIRE

#### 1. RAPPEL DU PROJET

1.1 La procédure	4
1.2 Le site concerné	4
1.3 Le but du déclassement	4
1.4 Aspect du projet envisagé	4

#### 2. DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE *(reprise des éléments du rapport)*

2.1 Durée de l'enquête	5
2.2 Désignation du commissaire	5
2.3 Permanences	5
2.4 Information du public	5
2.5 Visites du site	6

#### 3. COMPOSITION ET APPRECIATIONS DU DOSSIER *(reprise des éléments du rapport)*

3.1 Composition du dossier	7
3.2 Appréciation du dossier	7

#### 4. BILAN DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

8

#### 5. CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

9

#### 6. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

10

## 1. RAPPEL DU PROJET

### 1.1 La procédure

La délibération du conseil municipal de la commune de Quéven du 18 décembre 2025 a validé le projet de déclassement par anticipation du trottoir à l'angle des rues du Ménéguen et Aristide Briand de la commune de Quéven.

L'arrêté prescrivant l'enquête publique a été réalisé le 10 février 2026 :

- Vu les dispositions du code général de collectivités (art L.2241-1) et l'art L 2141 -2 du code général de la propriété des personnes publiques qui autorisent le déclassement par anticipation qui permet le maintien en l'état de la situation des lieux jusqu'au début des travaux.
- Vu les dispositions du code de la voirie routière (notamment art L141-3 et art art R-141-4 et suivant)

Cette enquête publique a été organisée et réalisée conjointement avec une autre enquête publique de mêmes caractéristiques et concernant un autre site de la commune. Les deux enquêtes présentent donc les mêmes procédures.

### 1.2 Le site concerné

Situé près du centre de la commune de Quéven et proche de la mairie, ce site est vraiment en centre-ville avec partout des zones pavillonnaires. Pourtant, à cet endroit le gabarit des voiries est impressionnant notamment la largeur. On oublie que l'on circule en centre-ville et cela n'incite pas au respect de la vitesse réglementaire. De ce fait, la circulation, relativement passante, présente avec l'organisation actuelle des enjeux de sécurité.

### 1.3 Le but du déclassement

Le projet de déclassement du domaine public porte sur une surface faible (171m<sup>2</sup>) entièrement goudronné constituée d'une partie de voirie et de trottoir. Le but consiste à transmettre ensuite la propriété de ce terrain déclassé au propriétaire de la maison attenante, sise 1 rue Aristide Briand à M. Jean-Yves Rolland, pour lui permettre d'y implanter une annexe ou une extension.

A la lecture du dossier, on découvre une opération croisée entre M. Rolland et la mairie de Quéven. Si la transmission du terrain déclassé de 171m<sup>2</sup> est présentée cédée pour 1€ symbolique, c'est qu'une autre transaction est prévue entre la mairie et M. Rolland.

Il s'agit d'une maison située 3 rue du Docteur Dieny proposée par M. Rolland au prix de 200 000 €.

## 2. DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE *(reprise des éléments du rapport)*

### 2.1 Particularité

Cette enquête a été présentée conjointement avec l'enquête publique relative au Projet de déclassement anticipé et d'aliénation du terrain situé à l'angle des rues du Docteur Dieny et Julien Moello.

### 2.2 Durée de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 5 janvier 2026 à 9 heures 00 au lundi 19 janvier 2026 à 17 heures 00 inclus pour une durée de 15 jours.  
Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Quéven.

### 2.3 Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Gérard JAN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par l'arrêté municipal 202504 de la commune de Quéven du 19/décembre/2025.

### 2-4 Permanences du commissaire enquêteur

Les permanences se sont déroulées en mairie de Quéven :

- Le lundi 5 janvier 2026 à de 14h00 à 17h00
- Le lundi 19 janvier 2026 de 14h00 à 17h00

La salle mise à disposition est très bien adaptée et d'un grand volume.

L'ambiance a été particulièrement agréable. Les élus et le personnel présents ont facilité au maximum le bon fonctionnement de l'enquête.

Cette enquête a été présentée conjointement avec l'enquête publique relative au Projet de déclassement anticipé et d'aliénation du terrain situé à l'angle des rues du Ménéguen et Aristide Briand.

Le siège de l'enquête est fixé en Mairie de Quéven.

### 2.4 Information du public

- Affichage par la mairie

L'avis d'enquête publique a été affiché, sur le site du projet de déclassement, à l'angle des rues Alain Lesage et Kerlébert, à l'entrée principale des services techniques municipaux et à la mairie place Pierre Quinio.

La constatation de ces affichages a été faite par le commissaire enquêteur le mardi 30 décembre 2025.

Un rapport de constatations a été réalisé par l'agent de police municipal et joint au dossier d'enquête.

- Information sur le site WEB de la mairie et dans les supports de communication

L'information relative à la présente enquête publique a été relayée sur le site WEB de la commune de Quéven.

L'ensemble des documents a été disponible sur le site de la mairie pendant toute la durée de l'enquête.

La publicité presse règlementaire a été réalisée dans le journal « Ouest-France » et le journal « Le Télégramme »

Un poste informatique, affichant l'ensemble des documents de l'enquête, a été installé à l'accueil de la mairie et mis à disposition pendant toute la durée de l'enquête.

## 2.5 Visites du site

Le commissaire enquêteur a effectué trois visites du site (avec prise de photographies) le mardi 30 décembre 2025 à l'occasion de la réunion de préparation pour l'enquête, et le lundi 5 janvier 2026 et le 19 janvier 2026 à l'occasion des 2 permanences.

A l'occasion de ces visites, j'ai pu parcourir l'ensemble de la zone présentée à l'enquête.

### 3. COMPOSITION ET APPRECIATIONS DU DOSSIER *(reprise des éléments du rapport)*

#### 3.1 Composition du dossier

Il s'agit d'un dossier très simple. Il est composé de 3 pièces.

A : un registre d'enquête,

B : un document intitulé : ENQUÊTE PUBLIQUE Projet de déclassement et d'aliénation d'une portion du domaine public à l'angle des rues du Ménéguen et Aristide Briand.

C : copie de l'avis d'affichage.

#### 1-Pièces relatives à l'enquête publique :

1. Délibération municipale de mise à l'enquête publique (18/12/2025)
2. Arrêté municipal prescrivant l'enquête publique (19/12/2025)
3. Avis d'enquête publié dans « Ouest France » et « Télégramme » (20/12/2025)
4. Avis d'enquête publié sur le site de la ville (19/12/2025)
5. Procès-verbal de constat d'affichage (19/12/2025)

#### 2-Pièces relatives au projet :

- Notice explicative et documents graphiques (plan de situation, plan d'arpentage, photos)
- Étude d'impact pluriannuelle prévue par l'article L.2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques

#### 3.2 Appréciation du dossier

Dossier clair et ordonné. Les informations apportées par ce dossier ont été appréciées par le public qui s'est montré satisfait par les descriptions du projet.

#### 4. BILAN DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

##### Récapitulatif des contributions du public

La participation du public a été modérée puisque, pendant les 2 permanences, j'ai reçu 5 personnes pour 3 visites.

Nous n'avons pas reçu de courrier, ni de courriel, pas de dossier déposé.

##### Fréquentation des permanences

Permanence du lundi 05 janvier 2026 : 3 visites pour 5 personnes.

Permanence du lundi 19 janvier 2026 : pas de visite.

Les permanences ont été bien dimensionnées car toutes les personnes ont pu échanger avec le commissaire enquêteur. Il n'y a pas eu d'expression en dehors des permanences.

##### Registre d'enquête : inscriptions

N°	Noms	Résumé de l'expression du public	Commentaire du commissaire
R1 05/01 15h00	M. Le Bras Philippe	Le carrefour est dangereux. Des aménagements sont nécessaires. Un petit rond-point permettrait de limiter la vitesse et de clarifier les règles de circulation. Un projet d'aménagement est en cours. Il me semble plus judicieux de finaliser le projet avant d'acter le changement de classement. Si cette surface venait à changer de propriétaire, il conviendrait d'en ajuster le prix au tarif habituellement en vigueur au m2.	Le dossier ne propose pas d'illustration détaillée de l'aménagement de la rue du Ménéguen. Sur le plan présentant le projet de cession aucun rond-point ni figure. La surface du domaine public a-t-elle donné lieu à un relevé de géomètre et à une estimation de France Domaine ?
R2 05/01 16h00	M. Hamon Gérard	Ce carrefour a été le théâtre de nombreux accidents : voitures, cyclistes et même la factrice renversée un samedi matin. Pour casser la vitesse excessive, un rond-point serait nécessaire. Avec la surface déclassée, y aura-t-il assez de surface pour réorganiser ce carrefour ?	La surface envisagée en déclassée présente sur « le plan d'état des lieux et de division » deux angles aigus qui s'engagent sur la voirie actuelle.

## 5. CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

L'aménagement de la rue du Ménéguen fait, depuis plusieurs années, l'objet d'un grand nombre de présentations diverses (réunion publique, municipales...) Les informations sur les journaux et supports informatiques sont nombreuses et plusieurs sont toujours visibles sur des sites internet. Par contre, ce dossier de déclassement, très lié au futur aménagement de la rue du Ménéguen, ne propose que peu d'illustrations.

Le côté « procédure de déclassement » me paraît tout à fait satisfaisant.

Sur les événements induits, et notamment l'échange de propriété entre la mairie et M. Rolland, l'information de ce dossier m'a parue faible.

A l'occasion du Procès-verbal de synthèse, j'ai abordé plusieurs points et des réponses satisfaisantes ont été apportées sur ce mémoire en réponse :

- Organisation envisagée pour le carrefour : un plan prévisionnel a été fourni. Il ne s'agit pas ici d'exprimer une quelconque compétence en aménagement urbain mais une information avec explication motivée est maintenant fournie au public.
- De même nous apprenons que le bornage est programmé pour les semaines à venir.
- Concernant les transactions réciproques entre La Mairie et M. Rolland des précisions sont apportées :  
« Le pôle d'évaluation domaniale sera saisi dès que la portion visée par l'enquête aura été intégrée au domaine privé à l'issue de la procédure de déclassement; ce dernier étant compétent pour l'évaluation des biens relevant du domaine privé de la commune.  
A titre indicatif, la commune a estimé la valeur de la portion du domaine public destinée à être cédée à environ 100€/m<sup>2</sup>, sur la base de références comparables établies par le pôle d'évaluation domaniale, soit environ 17 000€.»
- « La cession de cette emprise du domaine public est indissociable de l'acquisition par la commune de la maison située 3, rue dieny par la commune. Le prix de vente initialement demandé par le vendeur d'un montant de 250 000€ a fait l'objet d'une négociation afin d'intégrer la valeur de la portion du domaine public cédée à l'angle des rues de Ménéguen et A Briand (environ 17 000 €) ainsi que l'ensemble des frais annexes.»

Voilà à mon avis des compléments d'informations qui fournissent un autre regard sur l'esprit de ce dossier.

## 6. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

L'ensemble des procédures a bien été respectée. La procédure de déclassement anticipé, qui permet de continuer à utiliser le domaine public jusqu'au début des travaux, me paraît particulièrement pertinente.

Les compléments d'information fournis dans le mémoire en réponse rassurent sur les conséquences éventuelles de la réalisation de ce projet de déclassement.

Dans le cadre de la démarche de revitalisation, ce projet de déclassement de domaine public en complément de celui de l'enquête 202504 apportera sa contribution pour l'amélioration et l'aménagement du centre-ville de Quéven.

Pour toutes ces raisons j'apporte un avis **favorable et sans réserve mais avec la recommandation de réaliser une information complémentaire auprès de la population** pour communiquer les renseignements apportés sur le mémoire en réponse et repris ci-dessus à l'article précédent.